



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
COMMUNE DE SCHOELCHER**



ARRETE N°...<sup>219</sup>

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA  
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DU  
CHANTE NOEL ORGANISE PAR L'ASSOCIATION MADOUSIWO  
QUARTIER DEMARCHE LE SAMEDI 14 DECEMBRE 2024 SUR  
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

- **Le Maire,**
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, quatrième partie, Signalisation de Prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977,
- **Vu** la demande formulée par le chef de service Sécurité/ CLSPD/ et Risques Majeurs en date du 09 décembre 2024,
- **Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion du chanté Noël organisé par l'association Madousiwo le samedi 14 décembre 2024 au quartier Démarche sur le territoire de la commune de Schœlcher,
- **Considérant** que pendant la durée la manifestation, il y a lieu de protéger les biens publics et privés ainsi que les usagers ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le samedi 14 décembre 2024, de 16h à 23h00, la circulation et le stationnement seront interdits à la rue des ananas dans sa portion comprise entre la route de démarche et l'impasse de l'habitation n°7, mais aussi dans sa portion comprise entre la rue des Gliciridias et l'habitation n°9.

**Article 2 :**

Une dérogation sera accordée aux riverains résidants dans les 2 axes des portions des rues interdites à la circulation.

**Article 3 :**

Une dérogation sera accordée aux services de secours et d'intervention des forces de l'ordre sur toute la rue des Ananas.

**Article 4 :**

La Police Municipale de la Ville sera chargée de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :**

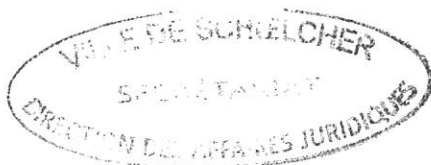
Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

**Ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Schœlcher,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable de la Sécurité CLSPD et Risques Majeurs

11 DEC. 2024

/Fait à Schœlcher le,



L  
Le Maire  
Par déléguation du Maire  
La 1ère Adjointe  
Yolène LARGEN MARINE

